

MISSION

PRÉVENTION POSSIBLE

NOUVEAUTÉS EN IMMUNISATION

Des outils pour aider les cliniciens

Par Lyne Judd, m.d.

Ce bulletin traite des changements apportés au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) en novembre 2017. Ceux-ci touchent principalement les vaccins contre les pneumocoques et le zona. La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval profite de l'occasion pour vous transmettre un outil qu'elle a produit pour aider les cliniciens à recommander la vaccination aux adultes vivant avec les maladies chroniques les plus fréquentes (voir annexe).

VACCINATION DES ADULTES CONTRE LES PNEUMOCOQUES

Le vaccin Pneu-C (Pevnar 13) comporte peu d'indications chez l'adulte. En effet, il n'est gratuit chez les personnes âgées de 18 ans et plus que si celles-ci sont à risque d'infections invasives à pneumocoques en raison soit d'une asplénie anatomique ou fonctionnelle, soit d'un état d'immunosuppression. À noter que ces personnes présentent également une indication de recevoir le vaccin Pneu-P (Pneumovax-23).

Il est préférable d'administrer le Pevnar 13 en premier, en respectant un intervalle de 8 semaines entre les doses. Sinon, un intervalle d'un an entre les vaccins Pneu-P et Pneu-C est nécessaire.

Indications des vaccins Pevnar 13 et Pneumovax 23

Asplénie anatomique
Asplénie fonctionnelle
États d'immunosuppression

Maladies fréquentes entraînant une asplénie fonctionnelle :
anémie falciforme, thalassémie majeure, sphérocytose,
lupus érythémateux disséminé, thrombocythémie essentielle, maladie coeliaque,
entéropathies inflammatoires et greffe de cellules hématopoïétiques

Indications du vaccin Pneumovax 23 (sans le vaccin Pevnar 13)

Insuffisance rénale chronique/ syndrome néphrotique

Maladies pulmonaires/ cardiaques/ hépatiques/ diabète

Implants cochléaires, écoulement chronique de LCR

Risque d'aspiration, itinérance, utilisation de drogues dans certaines conditions

La revaccination avec le Pneumovax 23 est recommandée (5 ans après la 1^{ère} dose) aux personnes présentant les conditions suivantes : asplénie, état d'immunosuppression, insuffisance rénale chronique, syndrome néphrotique.

Les personnes âgées de 65 ans et plus ont une indication de vaccination avec le Pneumovax 23. Celles qui ont reçu le vaccin Pneumovax 23 avant l'âge de 65 ans doivent recevoir une dose, au moins 5 ans après la dernière dose, peu importe le nombre de doses reçues dans le passé.

Les adultes qui n'ont pas une indication de vaccination et qui désirent réduire leur risque de contracter une infection à pneumocoque peuvent recevoir le vaccin Pevnar 13 ou le vaccin Pneumovax 23 **à leurs frais**. Pour connaître toutes les indications du vaccin Pneumovax 23 -> [cliquez ici](#).

Québec 

VACCINATION DES ADULTES CONTRE LE ZONA

Les personnes âgées de 50 ans et plus semblent intéressées à se faire vacciner contre le zona malgré le coût des vaccins qu'elles doivent assumer. Deux vaccins sont homologués au Canada, soit le Zostavax II et le Shingrix.

Caractéristiques des vaccins contre le zona

Vaccins contre le zona	
Zostavax II	Shingrix
Vaccin vivant atténué	Vaccin inactivé (adjuvant ASO1 _B)
1 dose	2 doses (intervalle de 2 à 12 mois entre les doses)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recommandés aux personnes âgées de 60 ans et plus ➤ Recommandés aux personnes âgées de 50 ans et plus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ prenant certains agents de rémission ou des agents biologiques OU ▪ avant d'amorcer un traitement immunosuppresseur (incluant attente de greffe d'organes solides) ➤ Autorisés dès l'âge de 50 ans 	
Contre-indications : Anaphylaxie Immunosuppression Grossesse Tuberculose active non traitée	Contre-indications : Anaphylaxie
Efficacité vaccinale diminue avec l'âge (64 % chez les 60 à 69 ans à 18 % chez les 80 ans et plus)	Efficacité vaccinale stable avec l'âge (97 %)

On ignore si le vaccin administré entre 50 et 60 ans assurera une protection continue à un âge plus avancé, soit au moment où la fréquence du zona est plus élevée.

Le Shingrix est le seul vaccin contre le zona qui peut être administré aux personnes immunosupprimées.

L'efficacité du vaccin Shingrix est supérieure à celle du vaccin Zostavax II. De plus, elle ne varie pas avec l'âge.

Il n'y a pas de recommandations émises par des autorités reconnues qui suggéreraient d'administrer le vaccin Shingrix aux personnes qui ont déjà été vaccinées avec le vaccin Zostavax II. Dans le cas où des patients désireraient tout de même obtenir le vaccin Shingrix, malgré l'absence de recommandations à cet effet, ils devraient respecter un intervalle d'un an entre les deux vaccins.

Nouveau!

À partir du mois d'avril 2018, la nouvelle édition du PIQ sera accessible en ligne uniquement. Cette formule permettra d'accéder en tout temps aux renseignements à jour. De plus, des liens permettront d'obtenir plus d'information sur des sujets qui vous intéressent.

Abonnez-vous à l'Infolettre dès maintenant! -> [cliquez ici](#).



Une publication de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et services sociaux de Laval.

Responsable de la publication : Dre Elisa Pucella
 Révision : Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
 ISSN 1918-0837 (Imprimé)
 ISSN 1948-0845 (En ligne)
 Consultez les anciennes éditions de ce bulletin sur le site Web lavalensante.com, rubrique Documentation.

ANNEXE : AIDE-MÉMOIRE

Cet aide-mémoire ne remplace pas les renseignements figurant au PIQ. Le PIQ demeure la source de référence au Québec en matière de vaccination. De plus, certains vaccins présentent un calendrier de vaccination différent, selon les conditions. Le lecteur est invité à se référer au PIQ pour plus de précisions.

Principaux vaccins à administrer aux adultes, selon leurs conditions médicales, milieux ou habitudes de vie

Asthme adultes ≤ 50 ans	Asthme > 50 ans	Autres maladies pulmonaires chroniques	Maladies cardiaques chroniques	Diabète
Grippe* Pneu-P**	Grippe* Pneu-P*	Grippe Pneu-P	Grippe Pneu-P	Grippe Pneu-P

*Indiqué, si l'asthme est assez sévère pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers.

**L'asthme n'est pas une indication, à moins qu'il ne soit accompagné d'une bronchite chronique, d'un emphysème ou d'une corticothérapie systémique de longue durée.

Insuffisance rénale chronique	Syndrome néphrotique	Hémodialyse et dialyse péritonéale	Autres maladies rénales chroniques	Écoulement chronique de LCR*
Grippe Pneu-P Hépatite B**	Grippe Pneu-P	Grippe Pneu-P Hépatite B	Grippe Pneu-P	Pneu-P

*LCR : liquide céphalo-rachidien.

**Indiqué pour les patients avec insuffisance rénale chronique pour lesquelles une dialyse est prévisible.

Porteur du virus de l'hépatite B	Porteur du virus de l'hépatite C	Autres maladies chroniques du foie	Asplénie anatomique ou fonctionnelle	État d'immunosuppression**
Grippe Pneu-P Hépatite A	Grippe Pneu-P Hépatite A Hépatite B	Grippe Pneu-P Hépatite A Hépatite B	Grippe Pneu-C + Pneu-P Men-B Men-C-ACYW135 Hib	Grippe Pneu-C + Pneu-P Hib VPH (18 à 26 ans)*

*Hommes et femmes, incluant les personnes infectées par le VIH.

**Les personnes présentant une déficience en complément, en facteur D, en facteur H, une déficience congénitale en anticorps ou prenant de l'éculizumab devraient aussi recevoir le Men-C-ACYW135 et Men-B.

Porteur du VIH (sans immunosuppression)	Porteur du VIH (avec immunosuppression)	HARSAH*	Itinérants (sans-abris)	Détenus des établissements correctionnels
VPH (18 à 26 ans) Hépatite B	Grippe Pneu-C + Pneu-P Hib VPH (18 à 26 ans) Hépatite B	Hépatite A Hépatite B VPH (18 à 26 ans)	Pneu-P	Hépatite A Hépatite B

* Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

Utilisateurs de drogues	ITSS récente : cas et partenaires
Hépatite A si consommation dans des conditions non hygiéniques Hépatite B si injection de drogues Hépatite B si inhalation de drogues dures et partage du matériel de consommation Pneu-P si détérioration de l'état de santé ou conditions de vie précaires	Hépatite B